

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE

délibération :
2018_4_4

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mille dix huit, le jeudi 14 juin à 18 h 30, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du : 04 Juin 2018

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur LEGEAY Nicolas, Madame BIRONNEAU Marylène, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur BERGER Xavier, Madame GUILLON Sèverine, Monsieur CHAMBRE Damien

Absent(s) :

Objet : Signature d'une convention de surélévation d'un mur communal non mitoyen

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Marylène BIRONNEAU

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la convention de surélévation d'un mur communal non mitoyen suite à un dépôt de déclaration préalable de travaux déposé par le "bénéficiaire".

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte les conditions de la convention de surélévation d'un mur communal non mitoyen;
- Autorise M. le Maire à signer la convention;

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 14/06/2018, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.
Au registre sur les signatures pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot